



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

***Comité Migration sur les droits des personnes migrantes
Comité de la Société civile sur les droits de l'enfant***

Communiqué de presse : enfants migrants déplacés en Fédération de Russie

A propos de la situation des enfants ukrainien déportés ou transférés de force vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Dans le cadre d'un webinaire organisé le 17 novembre 2023 par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, sur l'impact de la migration sur la vie des enfants voyageant ou entrant en Europe,

Mentionnant la prise en compte indispensable des droits et de l'intérêt supérieur de tous les enfants, S'appuyant plus particulièrement sur des contacts étroits avec la « Commission migrations » de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et son rapport Pisco auquel il est fait référence¹,

Sur la base d'échanges approfondis avec la société civile en Ukraine,

Le « Comité droits des personnes migrantes » et le « Comité de la Société Civile sur les droits de l'enfant » de la Conférence des OING (CINGO) du Conseil de l'Europe souhaitent conjointement attirer l'attention sur la situation tragique dans laquelle se trouvent des milliers d'enfants ukrainiens expulsés, contraints à un processus de russification et finalement intégrés dans les sociétés russe et bélarusse par le biais de l'adoption ou d'une formule de tutelle spécifique. Ils sont délibérément rendus introuvables pour les parents légitimes ou leurs familles élargies en Ukraine. Dès le début de l'invasion de l'Ukraine, ces comités de la société civile, par plusieurs déclarations, ont attiré l'attention des parties concernées sur la situation difficile des enfants ukrainien.

A l'occasion de ce webinaire du 17 novembre, organisé dans le cadre des activités du CINGO, il a été souligné, conformément aux conclusions du rapport de M. Paulo Pisco, que ces expulsions d'enfants vers la Fédération de Russie et le Bélarus sont des violations flagrantes et systématiques des droits fondamentaux de l'Homme et des droits de l'enfant en particulier. Par rapport aux autorités concernées, il faut dénoncer une politique sous-jacente cohérente visant le nettoyage ethnique. La résolution 2448² adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe souligne que le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre, dans l'intention de détruire, totalement ou partiellement, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, est considéré comme un crime génocidaire (article 2, paragraphe « e » de la Convention sur le génocide). Ce point de vue correspond

¹ Doc. 15748 du 25 avril 2023 : Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés : créer les conditions de leur retour en toute sécurité, mettre fin à ces crimes et sanctionner leurs auteurs

² Résolution 2448 (2022) Conséquences humanitaires et déplacements internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

aux preuves documentées de la déportation et du transfert forcé d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie ou des territoires temporairement sous occupation russe.

Malheureusement, cette situation n'a pas encore retenu toute l'attention qu'elle mérite au niveau politique, dans les médias et, par conséquent, dans l'opinion publique elle-même. La prise en compte de cette réalité au niveau politique et sa diffusion publique sont cependant cruciales. Afin de renforcer les efforts quotidiens visant à ramener les enfants enlevés dans leurs familles et leurs foyers ukrainiens, mais aussi permettra de documenter cette situation tragique et justifier d'éventuelles actions d'après-guerre en matière de responsabilité.

Dans ce contexte, les comités susmentionnés de la CINGO, et avec eux, les organisations de la société civile concernées en Ukraine, expriment leur espoir que les conclusions du webinaire du 17 novembre pourront contribuer à attirer davantage l'attention politique et publique sur cette question ; c'est une nécessité non seulement concrète mais aussi et peut-être surtout éthique.

Strasbourg le 1^{er} décembre 2023